

DECISION MUNICIPALE N° 24/DM/C-NSAL/SG/2024
PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 014/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2024 DU 12 AOUT 2024 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE ;

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGUIBASSAL,

- Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivité Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret N°2001/048 de 23 Février 2001 portant création, organisation et modification de la l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses Modifications subséquentes ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000007/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 Constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issu du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu La Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant Nomination des Présidents de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;
Vu La Décision Municipal portant constatation des Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGUIBASSAL ;
Vu L'Appel d'Offre National ouvert N° 014/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2024 du 12 Aout 2024 pour la maîtrise d'œuvre de la première phase des travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé ;
Vu Le rapport de la Commission Interne de Passation des Marchés publiques auprès de la Commune de Nguibassal, dans sa séance de proposition, d'attribution 20 Septembre 2024 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-dessous est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offre National ouvert N° 014/AONO/R-CE/D-NK/C-NGUIBASSAL/CIPM/2024 du 12 Aout 2024 pour la maîtrise d'œuvre de la première phase des Travaux de construction de l'hôtel de ville de la Commune de Nguibassal, Département du Nyong et Kellé ;

ENTRPRISE	LOT N°	LOCALITE	DESIGNATION DC	MONTANT TTC (FCFA)
ETS IDA BARNABAS TEL : 676 52 85 61	Unique	NGUIBASSAL	N° 014/AONO/R-CE/D- NK/C- NGUIBASSAL/CIPM/2024 DU 12 AOUT 2024	12 308 925

Article 2° : L'intéressé est prié de prendre attache avec le Secrétariat Général de la Mairie pour l'établissement de la lettre commande y afférente.

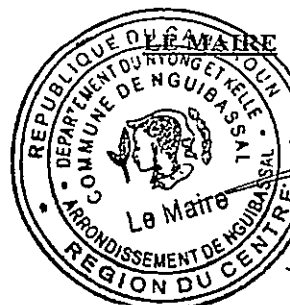
Article 3 : Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine, faute de quoi celles-ci seront détruites.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera./

Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- Le Préfet/NK
- Affichage
- Archives / Chrono

NGUIBASSAL, le **20 SEP 2024**



Mme Mbick Mioumnde
Muris Passia